REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de la Justice

RAPPORT DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2027

Maître Moussa SARR
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Novembre 2026

- **Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire ;**
- **Monsieur le Président de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains ;**
- **Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan ;**
- **Monsieur le Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un sens élevé du devoir républicain que je viens vous soumettre le projet de budget 2027 du Ministère de la Justice.

Cet exercice intervient dans un contexte national et international difficile qui affecte les finances publiques de notre pays. Toutefois, cette situation ne doit pas anéantir les efforts engagés par le Gouvernement pour consolider l'État de droit, garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice, améliorer l'accès des citoyens aux services de la justice, moderniser l'administration pénitentiaire et renforcer la protection judiciaire et sociale des enfants.

Le projet de budget 2027 concrétise ainsi la volonté résolue de l'État de moderniser le service public de la Justice à travers, notamment, le renforcement de l'efficacité des juridictions, l'humanisation des conditions de détention, le renforcement de la protection des droits humains, conformément aux orientations stratégiques de **l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 »**. Il constitue à cet égard un instrument de mise en œuvre des orientations de la Lettre de Politique sectorielle de Développement 2025-2029 de la Justice, poursuivant l'ambition d'une « justice accessible, humaine, performante et moderne, au service d'un Sénégal juste et prospère ».

- **Messieurs les Présidents ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi, avant de vous présenter le projet de budget 2027, de vous entretenir des réalisations phares de mon département au cours de l'année 2026.

1. BILAN DES RÉALISATIONS EN 2026

L'exercice 2026 a été caractérisé par des avancées substantielles dans tous les domaines d'intervention du Ministère de la Justice, en dépit des contraintes budgétaires. Ces performances concernent, notamment, l'accès au droit et à la justice, la dématérialisation, l'amélioration des conditions de détention, la protection judiciaire et sociale des enfants en situation de vulnérabilité ainsi que la promotion des droits humains.

1.1. Au titre du programme « Justice judiciaire »

1.1.1. Au titre de l'accès au droit et à la justice de proximité

L'accès au droit et à la justice est pris en charge par le Dispositif Justice de Proximité dont les structures phares sont les Maisons de justice. Au cours de l'année 2026, ces Maisons de justice ont traité **15 533 dossiers** de médiation-conciliation, accompagné **30 110 usagers** dans l'obtention d'actes divers (casier judiciaire, certificat de nationalité, NINEA, etc.) et informé **15 285 citoyens** sur leurs droits et devoirs.

De même, elles ont permis le recouvrement de **728 830 506 FCFA** sur un montant total de **989 850 550 FCFA,** soit **un taux de 73,6 %.**

1.1.2. Au titre du renforcement des effectifs et du climat social

Dans le cadre de la formation initiale, **36 nouveaux magistrats et 45 greffiers** diplômés du Centre de Formation judiciaire (CFJ) ont déjà été affectés. La formation des promotions d'auditeurs de justice, d'élèves greffiers, d'élèves inspecteurs de la protection judiciaire et sociale et d'élèves éducateurs spécialisés se poursuit. Le CFJ a, en outre, dispensé des modules de formation continue à plusieurs centaines de professionnels du droit.

Par ailleurs, la mise en œuvre du **protocole d'accord du 7 août 2025**, signé avec les syndicats de la justice, a débouché sur la formation qualifiante des administrateurs des greffes, des greffiers et des personnels administratifs par le CFJ. Le processus de

reclassement de ces personnels est en cours, ce qui contribuera à apaiser durablement le climat social.

1.1.3. Au titre du recouvrement des avoirs criminels

L'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) a fait preuve d'une efficacité remarquable avec :

- **12 sessions de ventes aux enchères** qui ont généré des recettes globales encaissées de **1 122 639 260 FCFA** ;
- **116 ordonnances de saisie** rendues pour une valeur totale de **1 670 807 656 FCFA** ;
- **7 ordonnances de cautionnement judiciaire** portant sur un montant confisqué ou consigné de **638 599 210 FCFA**, dont **538 026 900 FCFA** provenant directement des procédures du Pool judiciaire financier.

1.1.4. Au titre des mesures de grâce et d'aménagement des peines

Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République, a bien voulu accorder sa grâce à **3 595** personnes. Les mesures de régulation carcérale ont également permis d'accorder la libération conditionnelle à **243 condamnés** et la réduction de peine à **918 détenus.**

Ces mesures visent à offrir une nouvelle chance à des condamnés ayant, pour la plupart, purgé plus de la moitié de leur peine et présentant de sérieuses garanties de resocialisation.

1.2. Au titre du programme « Administration pénitentiaire et préparation à la réinsertion »

1.2.1. Au titre de l'Administration pénitentiaire

L'Administration pénitentiaire a consenti d'importants efforts pour améliorer les conditions de détention des personnes privées de liberté. En effet, malgré l'augmentation des effectifs, l'indemnité journalière d'entretien a été maintenue à **1 300 FCFA** par jour et par détenu, soit **1 100 FCFA** pour l'alimentation et **200 FCFA** pour la prise en charge sanitaire. Les cuisines ont été modernisées et des professionnelles recrutées. De plus, les capacités d'hébergement et les équipements ont été substantiellement renforcés dans l'ensemble des régions.

Sur le plan de la réinsertion sociale, **7 049 détenus** ont bénéficié de programmes de formation professionnelle ou d'apprentissage qualifiant en 2026, soit un **taux de couverture de 82,35 % de la population des condamnés**. Les ateliers de production industrielle, les boulangeries de la réinsertion et les unités agricoles ont été consolidés.

Par ailleurs, l'École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP) a organisé des sessions de formation continue au profit de **1 047 personnels** et fait bénéficier **103 agents** de cours de renforcement en anglais sur la plateforme e-ENAP.

1.3. Au titre du programme « Éducation surveillée et Protection judiciaire de l'enfant »

1.3.1. Au titre de la protection judiciaire et sociale des enfants

La Direction générale de la Protection judiciaire et sociale (DGPJS) est chargée de la protection judiciaire et sociale des enfants en situation de vulnérabilité. Elle intervient à travers ses établissements de protection, que sont les Centres, et les services de l'Action éducative en Milieu ouvert (AEMO). Ainsi, au cours du premier semestre 2026, les AEMO ont pris en charge **7 579 mineurs** (dont 4 476 garçons et 3 103 filles), soit **72 %** de l'objectif annuel fixé à **10 500 enfants**. En matière d'assistance judiciaire, **1 087** demandes sur **1 100 reçues** ont été traitées avec succès, soit un taux de réponse de **98,8 %**.

Quant aux établissements de protection (Centres de sauvegarde, Centres polyvalents, Centres de premier accueil et Centre d'adaptation sociale de Nianing), ils ont accueilli **3 732 mineurs** en internat ou en demi-pension.

Au titre du Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services socio-éducatifs de protection de l'enfant (PAQ-SPE), **33 bourses d'insertion** ont été octroyées à des jeunes en fin de séjour.

1.4. Au titre du programme « Bonne gouvernance et Droits humains »

1.4.1. Au titre des droits humains et des engagements internationaux

La Direction des Droits humains (DDH) et le Conseil consultatif national des Droits humains et du Droit international humanitaire ont assuré le suivi méthodique des obligations internationales de l'État du Sénégal.

À cet effet, la DDH a élaboré et transmis les observations écrites du Sénégal devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples sur le changement climatique, le 16e rapport périodique au titre de la Charte africaine et fait progresser à **80 %** le rapport initial relatif au Protocole de Maputo.

1.5. Au titre du programme « Pilotage, coordination et gestion administrative »

1.5.1. Au titre de la dématérialisation et de la digitalisation

L'année 2026 a constitué un tournant décisif dans la transformation numérique du secteur de la justice, avec le lancement officiel en septembre de plateformes numériques d'envergure nationale. En effet, le déploiement de la plateforme « **e-Justice** » a permis d'engager, le 10 septembre 2026, la dématérialisation intégrale des procédures judiciaires dans les juridictions pilotes, en facilitant la gestion électronique des dossiers et le suivi des actes.

Parallèlement, le portail « **Jokkoo ak Yoon** » a été mis en service afin d'offrir aux justiciables un canal numérique interactif d'information, de formulation de réclamations, de signalement et de dialogue direct avec l'administration judiciaire.

En matière **d'infrastructures numériques**, le niveau d'équipement des juridictions a été renforcé. À titre indicatif, le ressort de la Cour d'appel de Dakar a bénéficié d'une dotation de **219 ordinateurs** « All-in-One » et de **130 ordinateurs portables**. Les juridictions relevant des Cours d'appel de Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor ont, pour leur part, reçu **398 équipements informatiques**, dont **312 ordinateurs** (224 fixes ou « All-in-One » et 88 portables), **58 imprimantes**, **24 scanners** et **4 photocopieurs**.

2. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2027

- **Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire ;**
- **Monsieur le Président de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains ;**
- **Honorables Députés,**

La vision du secteur de la Justice est celle d'une « **justice accessible, humaine, performante et moderne, au service d'un Sénégal juste et prospère** ».

Pour la mise en œuvre de cette vision, l'enveloppe budgétaire du Ministère de la Justice, pour la gestion 2027, est arrêtée à la somme de quatre-vingt-treize milliards deux cent quarante-huit millions cent soixante-neuf mille huit cent vingt-six **(93 248 169 826) FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et quatre-vingt-cinq milliards sept cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-neuf **(85 762 198 359) FCFA** en crédits de paiement (CP), contre quatre-vingts milliards sept cent vingt-neuf millions cent quarante-deux mille huit cent un **(80 729 142 801)** FCFA inscrits dans la Loi de Finances initiale 2026.

Cela représente une hausse de **5 033 055 558** FCFA en valeur absolue et de **6,2 %** en valeur relative. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation globale des dépenses d'acquisition de biens et services de **14 323 591 758** FCFA, ainsi que des dépenses de personnel de 1 490 635 437 FCFA. La forte progression des dépenses d'acquisition de biens et services tient notamment à l'inscription de dépenses d'élection, ainsi qu'au reclassement en titre 3 de dépenses auparavant inscrites en titre 4.

Les crédits du Ministère sont répartis par catégorie de dépenses comme suit :

- **Dépenses de personnel :** 39 942 582 437 FCFA, soit 46,6 % des crédits ;
- **Acquisition de biens et services :** 30 491 047 895 FCFA, soit 35,6 % des crédits ;
- **Transferts courants** : 3 476 214 871 FCFA, soit 4,1 % des crédits ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 11 852 353 156 FCFA, soit 13,8 % des crédits.

Conformément à la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, ces crédits sont décomposés en programmes. Le Ministère de la Justice dispose ainsi de cinq (05) programmes et d'un compte de commerce, celui de l'Administration pénitentiaire.

2.1. Programme « Administration pénitentiaire »

Le projet de budget 2027 du **programme Administration pénitentiaire** est arrêté à la somme de **29 235 013 335 FCFA** en AE et en CP, contre **30 916 525 847 FCFA** en CP en 2026 (LFI), soit une baisse de **1 681 512 512 FCFA** en valeur absolue et de **5,4 %** en valeur relative.

Cette baisse résulte principalement des diminutions de **12 %** des dépenses de personnel, de **34 %** des transferts courants et de **20 %** des dépenses d'investissements exécutés par l'État. Toutefois, les dépenses d'acquisition de biens et services ont connu une hausse de **22 %**.

Les crédits de ce programme représentent **34,1 %** du budget du Ministère et se répartissent comme suit :

- **Dépenses de personnel** : 11 945 375 598 FCFA en AE et CP ;
- **Acquisition de biens et services** : 10 682 002 601 FCFA en AE et CP ;
- **Transferts courants** : 1 245 000 000 FCFA en AE et CP ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 5 362 635 136 FCFA en AE et CP.

Ces crédits permettront, notamment :

- la préparation à la réinsertion sociale pour un montant de 602 438 436 FCFA ;
- l'alimentation et la prise en charge médicale des détenus pour des montants respectifs de **6 269 341 750 FCFA** et **1 142 357 250 FCFA** ;
- le projet d'équipement et de modernisation des infrastructures de l'Administration pénitentiaire, doté de **900 000 000** FCFA ;
- le projet de sécurisation des maisons d'arrêt et de correction du Sénégal, pour un montant de **2 000 000 000 FCFA** ;
- la formation initiale et continue des agents, via l'École nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP), pour un montant de **1 200 000 000 FCFA**.

2.2. Programme « Justice judiciaire »

Le programme Justice judiciaire a notamment en charge l'accessibilité et l'efficacité de la justice. À cet effet, ses crédits sont arrêtés à la somme de **40 028 306 813 FCFA** en AE et **32 542 335 346 FCFA** en CP, contre **26 183 662 883 FCFA** en CP en 2026 (LFI), soit une hausse de **6 358 672 463 FCFA** en valeur absolue et de **24,3 %** en valeur relative.

Cette augmentation résulte principalement des hausses de **20 %** des dépenses de personnel, **de 97 %** des dépenses d'acquisition de biens et services et de **9 %** des dépenses d'investissements. L'augmentation de ces dépenses d'investissement s'explique par la hausse de **61 %** de la dotation du **Projet de renforcement de la justice civile et commerciale** (JUCICOM).

Les crédits de ce programme représentent **37,9 %** du montant alloué au Ministère. Ils se répartissent comme suit :

- **Dépenses de personnel** : 21 940 816 306 FCFA ;
- **Acquisition de biens et services** : 6 727 672 260 FCFA ;
- **Transferts courants** : 760 000 000 FCFA ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 3 113 846 780 FCFA.

Ils permettront de financer, entre autres :

- l'aide juridictionnelle pour **800 000 000 FCFA** ;
- les maisons de justice pour **484 032 200 FCFA** ;
- le projet d'extension du Dispositif Justice de Proximité pour **290 000 000 FCFA** ;
- le fonctionnement des juridictions pour **1 663 479 520 FCFA** ;
- le projet d'informatisation du casier judiciaire pour **465 588 107 FCFA**.

2.3. Programme « Éducation surveillée et Protection judiciaire de l'enfant »

La question de l'enfant en conflit avec la loi ou en difficulté revêt une portée stratégique pour mon département.

Ainsi, les crédits pour l'amélioration de la protection judiciaire et sociale des enfants sont arrêtés à la somme de **9 224 846 198 FCFA** en AE et en CP, contre **8 147 530 584 FCFA** à la LFI 2026, soit une hausse de **1 077 315 614 FCFA** en valeur absolue et de **13,2 %** en valeur relative.

Cette hausse résulte principalement d'augmentations de **12,7 %** des dépenses de personnel et de **65,2 %** des dépenses d'acquisition de biens et services.

La part de ce programme dans le budget du Ministère est de **10,8 %**. Les crédits se répartissent ainsi :

- **Dépenses de personnel** : 3 009 199 000 FCFA ;
- **Acquisition de biens et services** : 4 746 720 276 FCFA ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 1 468 926 922 FCFA.

Ils permettront de mettre en œuvre des activités majeures, notamment :

- le programme d'amélioration de l'accès et de la qualité des services socio-éducatifs de protection de l'enfant, pour **670 381 000 FCFA** ;
- la prise en charge sous le régime de la pension complète ou de la demi-pension des enfants en situation de vulnérabilité, pour **2 490 443 000 FCFA** ;
- la prise en charge des enfants, en milieu ouvert, pour **372 870 000 FCFA**.
- le projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des structures de protection judiciaire et sociale, doté de **798 545 922 FCFA** ;

2.4. Programme « Bonne gouvernance et Droits humains »

Le respect de la dignité humaine ainsi que la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne sont une priorité pour l'État du Sénégal. C'est pourquoi les crédits du programme **Bonne gouvernance et Droits humains** sont arrêtés à la somme de **1 124 086 717 FCFA** en AE et en CP, contre **761 819 714 FCFA** en AE et CP en 2026 (LFI), soit une hausse de 362 267 003 FCFA en valeur absolue et de 47,6 % en valeur relative.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de **34,2 %** des dépenses de personnel, de **61,5 %** des dépenses d'acquisition de biens et services, ainsi que par l'inscription de **20 000 000 FCFA** de dépenses d'investissements exécutés par l'État.

La part de ce programme dans le budget du département est de 1,3 %. Les crédits se répartissent comme suit :

- **Dépenses de personnel** : 434 319 920 FCFA ;
- **Acquisition de biens et services** : 526 657 677 FCFA ;
- **Transferts courants** : 143 109 120 FCFA ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 20 000 000 FCFA.

Ces crédits permettront, entre autres :

- de prendre en charge la contribution du Sénégal au Mécanisme africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) pour un montant de **112 048 310 FCFA** ;
- d'appuyer l'application des principes et règles de bonne gouvernance pour un montant de **203 319 920 FCFA** ;
- de suivre les recommandations du MAEP pour un montant de **106 100 000 FCFA ;**
- de promouvoir et protéger les droits de l'homme pour un montant de **121 100 000 FCFA ;**
- de promouvoir la prévention et la lutte contre la traite des personnes pour **91 000 000 FCFA.**

2.5. Programme « Pilotage, coordination et gestion administrative »

Le programme « Pilotage, coordination et gestion administrative » s'occupe des questions transversales, qui ne se rapportent pas directement à la politique publique de justice. Les crédits pour sa mise en œuvre sont arrêtés à la somme de **13 435 916 763 FCFA** en AE et en CP, contre **14 519 603 773 FCFA** en CP en 2026, soit une baisse de **1 083 687 010 FCFA** en valeur absolue et de **7,5 %** en valeur relative.

Cette baisse est due à des diminutions de **26,4 %** des dépenses de personnel et de **15,7 %** des dépenses d'investissements exécutés par l'État.

Le montant de ces crédits représente **15,7 %** du budget alloué au Ministère. Ils se répartissent comme suit :

- **Dépenses de personnel** : 2 612 871 613 FCFA ;
- **Acquisition de biens et services** : 7 607 995 081 FCFA ;
- **Transferts courants** : 1 328 105 751 FCFA ;
- **Investissements exécutés par l'État** : 1 886 944 318 FCFA.

Les dépenses d'investissement de ce programme, d'un montant de 1 886 944 318 FCFA, se répartissent ainsi :

- **733 944 318 FCFA** pour la réhabilitation du Palais de justice Lat Dior ;
- **1 153 000 000 FCFA** pour le projet de dématérialisation du secteur de la justice.

Il convient de rappeler que le coût global de cet ambitieux projet de dématérialisation des procédures judiciaires sur la période 2025-2029, destiné à réduire les délais et à assurer une meilleure accessibilité des services, est de **10 705 920 000 FCFA**.

Honorables Députés,

Globalement, le projet de budget 2027 vise à poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années pour donner au Ministère de la Justice les moyens de répondre aux attentes croissantes des Sénégalaises et des Sénégalais en matière de justice.

Cependant, vous conviendrez avec moi que, compte tenu de l'ampleur des défis que notre système judiciaire doit relever, le Ministère de la Justice a besoin de davantage de moyens.

Telle est, Monsieur le Président, Honorables Députés, l'économie du projet de budget 2027 de mon département que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation et à votre approbation.

Je vous remercie de votre aimable attention.